



كانون فرهنگی و هنری نیما

Association artistique et culturelle Nima

WEB: <http://nima.lille.free.fr>

Mél : nima.lille@free.fr

Tél : 06.66.48.16.13

Bulletin d'Adhésion Année 2015-2016

Je souhaite adhérer à l'association Nima, Je verse une cotisation annuelle de

- | | | | |
|--|------|---------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion simple | 15€ | <input type="checkbox"/> Chèque | <input type="checkbox"/> espèce |
| <input type="checkbox"/> Adhésion de soutien | ...€ | <input type="checkbox"/> Chèque | <input type="checkbox"/> espèce |

Je souhaite devenir **Membre Actif** à l'association Nima, assurez bénévolement des fonctions, participez aux réunions de l'association et êtes éligible au conseil d'administration. (Votre candidature sera soumise au conseil d'administration dont la décision d'agrément vous sera notifiée).

Nom, Prénom :

Tél :

Email :

Fait à : Date : Signature :

▲ Partie à conserver par l'Association Nima



L'association Nima atteste avoir reçu la somme de € Pour l'adhésion de l'année 2015-16 de

Madame ; Monsieur

Nom :

Prénom :

Fait à : Date : Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

Les conditions d'adhésion

Le futur adhérent peut prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association sur simple demande.

Il découle du principe de la liberté d'association qu'un membre puisse quitter celle dont il fait partie sans avoir à fournir de motif.

La cotisation est due pour un an, un appel à cotisation est lancé chaque année. L'adhérent perd automatiquement la qualité de membre si la cotisation n'est pas versée pour l'année en cours.

Membres Adhérents

Les adhérents sont les membres à jour de cotisation.

Ils peuvent participer aux assemblées générales et prennent part aux débats sur les grandes orientations et activités de l'association.

Ils disposent le droit de vote en assemblée générale annuelle pour élire le conseil d'administration qui met en œuvre la politique de l'association et en assurent le fonctionnement.

Ils peuvent participer personnellement aux activités de l'association et assurez bénévolement des fonctions.

Membres Actifs

Vous aimez la culture et nos projet vous intéressent, nous accueillons toute personne qui souhaite s'engager activement auprès de l'association et qui dispose de temps et d'énergie pour participer à nos projets et remplir des fonctions divers aux seins de l'association. Il s'agit d'un véritable engagement qui nécessite une réelle motivation.

En devenant Membre Actif, vous participez personnellement aux activités de l'association et assurez bénévolement des fonctions. Il faut être en accord avec les présents statuts de l'association, s'acquitter de la cotisation annuelle.

Vous disposez du droit de vote à l'assemblée générale et vous êtes éligible au conseil d'administration.